



REGLEMENTATION PROVINCIALE

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'utilisateur de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

M32

DELIBERATION **n° 8-2014/APS du 6 juin 2014** ***portant désignation des représentants de la province Sud*** ***dans les organismes extérieurs***

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 1-89/APS du 19 juillet 1989 relative au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud ;

Vu le rapport n° 771-2014/APS du 9 avril 2014,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 06 JUIN 2014, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

Modifiée par :

- Délibération n° 20-2014/APS du 11 septembre 2014
- Délibération n° 35-2014/APS du 12 décembre 2014
- Délibération n° 4-2015/APS du 13 mars 2015
- Délibération n° 9-2015/APS du 27 mars 2015
- Délibération n° 14-2015/APS du 30 avril 2015
- Délibération n° 18-2015/APS du 26 juin 2015
- Délibération n° 27-2015/APS du 06 août 2015
- Délibération n° 40-2015/APS du 18 septembre 2015
- Délibération n° 47-2015/APS du 17 décembre 2015
- Délibération n° 10-2016/APS du 1^{er} avril 2016
- Délibération n° 17-2016/APS du 4 mai 2016
- Délibération n° 23-2016/APS du 24 juin 2016
- Délibération n° 29-2016/APS du 22 juillet 2016
- Délibération n° 31-2016/APS du 19 août 2016
- Délibération n° 32-2016/APS du 6 septembre 2016
- Délibération n° 45-2016/APS du 28 octobre 2016
- Délibération n° 53-2016/APS du 2 décembre 2016
- Délibération n° 12-2017/APS du 17 février 2017
- Délibération n° 32-2017/APS du 30 juin 2017
- Délibération n° 1-2017/APS du 4 août 2017
- Délibération n° 57-2017/APS du 4 août 2017
- Délibération n° 64-2017/APS du 22 septembre 2017
- Délibération n° 83-2017/APS du 17 novembre 2017
- Délibération n° 91-2017/APS du 29 décembre 2017
- Délibération n° 2-2018/APS du 20 avril 2018
- Délibération n° 12-2018/APS du 26 avril 2018

- Délibération n° 23-2018/APS du 26 avril 2018
- Délibération n° 24-2018/APS du 08 juin 2018
- Délibération n° 51-2018/APS du 16 novembre 2018
- Délibération n° 45-2018/APS du 16 novembre 2018
- Délibération n° 70-2018/APS du 7 décembre 2018
- Délibération n° 8-2019/APS du 11 janvier 2019

TITRE I – SECTEUR DES FINANCES ET DU PATRIMOINE

ARTICLE 1 :

(044)-**Au comité consultatif du crédit**, sont désignées :

- Mme Monique Jandot, titulaire ;
- Mme Martine Lagneau, suppléante.

ARTICLE 2 :

Modifié par délib n° 31-2016/APS du 19/08/2016, art.2

Modifié par délib n°57-2017/APS du 04/08/2017, art.1

Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.1

Modifié par délib n° 23-2018/APS du 26/04/2018, art.1

Modifié par délib n° 24-2018/APS du 08/06/2018, art.1

(072)-**A la commission d'appels d'offres des marchés provinciaux**, sont désignés :

- Mme Eliane Atiti, titulaire ;
- M. Jean-Baptiste Marchand, titulaire ;
- M. Yoann Lecourieux, titulaire ;
- M. Alesio Saliga, titulaire ;
- M. Sylvain Pabouty, titulaire ;
- Mme Sutita Sio-Lagadec, suppléante ;
- Mme Monique Jandot, suppléante ;
- M.Eugène Ukeiwé, suppléant ;
- M. Silipeleto Muliakaaka, suppléant
- Mme Ithupane Tiéoué, suppléante.

ARTICLE 3 :

(134)-**A l'observatoire territorial des marchés publics**, est désigné :

- M. Yoann Lecourieux, titulaire.

ARTICLE 4 :

Modifié par délib n° 47-2015/APS du 17/12/2015, art.5

Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.2

(082)-**A la commission consultative d'évaluation des charges (CCEC)**, sont désignés :

- M. Philippe Michel, titulaire ;
- M. Philippe Dunoyer, suppléant .

TITRE II – SECTEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ARTICLE 5 :

Remplacé par délib n° 53-2016/APS du 02/12/2016, art.1

(121)-**A l'institut de la statistique et des études économiques (ISEE)**, sont désignés :

Au conseil d'administration

- Mme Monique Jandot, titulaire ;
- Mme Gyslène Dambreville, suppléante.

ARTICLE 6 :

Modifié par délib n° 23-2016/APS du 24/06/2016, art.6

Modifié par délib n° 31-2016/APS du 19/08/2016, art.3

Modifié par délib n°57-2017/APS du 04/08/2017, art.2

Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.3

(003)-A la société de financement et de développement de la province Sud (PROMOSUD), sont désignés :

A l'assemblée générale

- Martine Lagneau, titulaire.

Au conseil d'administration

- M. Philippe Dunoyer, titulaire ;
- Mme Monique Jandot, titulaire ;
- Mme Marie-Françoise Hmeun, titulaire ;
- Mme Martine Lagneau, titulaire ;
- M.Yoann Lecourieux, titulaire ;
- M.Gil Brial, titulaire ;
- M. Louis Mapou, titulaire.

ARTICLE 7 :

Modifié par délib. n° 27-2015/APS du 06/08/2015, art.1

Modifié par délib n° 23-2016/APS du 24/06/2016, art.7

Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.4

Modifié par délib n° 2-2018/APS du 20/04/2018, art.1

(224)-A la société anonyme d'économie mixte SEM Mwe Ara, sont désignés :

A l'assemblée générale

- Mme Gyslène Dambreville, titulaire .

Au conseil d'administration

- M.Jean-Baptiste Marchand, titulaire ;
- Mme Gyslène Dambreville, titulaire ;
- Mme Corine Voisin, titulaire ;
- Mme Marie-Pierre Goyetche, titulaire.

ARTICLE 8 :

Modifié par délib n°57-2017/APS du 04/08/2017, art.3

(203)-A l'association des communes et collectivités d'Outre-Mer (ACCD'OM), est désigné :

A l'assemblée générale

- M. Maurice Pelage, titulaire.

ARTICLE 9 :

(162)-A l'association Nouméa Centre-Ville, est désignée :

A l'assemblée générale

- Mme Martine Lagneau, titulaire.

Au conseil d'administration

- Mme Martine Lagneau, titulaire.

ARTICLE 10 :

Modifié par délib n° 20-2014/APS du 11/09/2014, art.1

Modifié par délib n° 64-2017/APS du 22/09/2017, art.1

Modifié par délib n° 83-2017/APS du 17/11/2017, art.1

(265)-Au comité consultatif d'action économique – partie économie générale, est désigné :

- Mme Monique Jandot, titulaire.

ARTICLE 11 :

Modifié par délib n° 20-2014/APS du 11/09/2014, art.1

(265)-Au comité consultatif d'action économique – partie économie verte, est désigné :

- M. Sylvain Pabouty, titulaire.

ARTICLE 12 :

Modifié par délib n° 20-2014/APS du 11/09/2014, art.1

(265)-Au comité consultatif d'action économique – partie économie rurale, est désignée :

- Mme Marie-Pierre Goyetche, titulaire.

ARTICLE 12-1 :

Inséré par délib n° 20-2014/APS du 11/09/2014, art.2

Remplacé par délib n° 35-2014/APS du 12/12/2014, art.1

(265)-Au comité consultatif d'action économique – partie économie maritime, est désigné :

- Mme Monique Jandot, titulaire.

ARTICLE 13 :

Modifié par délib n° 20-2014/APS du 11/09/2014, art.3

(239)-Au comité de gestion du fonds de garantie de la province Sud, est désignée :

- Mme Ithupane Tiéoué, titulaire.

ARTICLE 14 :

(170)-Au comité de pilotage en charge du label qualité des organismes de formation conventionnant avec la Nouvelle-Calédonie, est désignée :

- Mme Marie-Pierre Goyetche, titulaire.

ARTICLE 15 :

(178)-A la société des hôtels de Nouméa (SHN), est désignée :

A l'assemblée générale

- Mme Martine Lagneau, titulaire.

Au conseil d'administration

- Mme Martine Lagneau, titulaire.

ARTICLE 16 :

Remplacé par délib n° 20-2014/APS du 11/09/2014, art.4

Modifié par délib n° 18-2015/APS du 26/06/2015, art.1

Modifié par délib n°57-2017/APS du 04/08/2017, art.4

(143)-A la société anonyme d'économie mixte (SEM de Tina), sont désignés :

Au conseil d'administration

- Mme Martine Lagneau, titulaire ;
- M. Dominique Molé, titulaire ;
- M.Eugène Ukeiwé, titulaire ;
- Mme Isabelle Lafleur, titulaire.

A l'assemblée générale

- Mme Martine Lagneau, titulaire.

ARTICLE 17 :

Modifié par délib. n° 27-2015/APS du 06/08/2015, art.2

Modifié par délib n° 45-2016/APS du 28/10/2016, art.1

Modifié par délib n°57-2017/APS du 04/08/2017, art.5

(127)-Au syndicat mixte Aquarium de Nouméa et de la province Sud (fondation Catala-Stucki), sont désignés :

Au conseil d'administration

- Mme Nina Julié, titulaire ;
- Mme Pascale Doniguian, titulaire ;
- M. Eugène Ukeiwé, titulaire ;
- M. Aloisio Sako, titulaire ;
- Mme Marie-Françoise Hmeun, suppléante ;
- M.Thierry Santa, suppléant ;
- Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, suppléante ;
- M. Roch Wamytan, suppléant.

ARTICLE 18 :

Modifié par délib n° 47-2015/APS du 17/12/2015, art.6

Modifié par délib n°57-2017/APS du 04/08/2017, art.6

Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.5

Modifié par délib n° 23-2018/APS du 26/04/2018, art.2

(094)-Au conseil consultatif du tourisme dans la province Sud, sont désignés :

- Mme Monique Jandot, titulaire ;
- Mme Marie-Françoise Hmeun, titulaire ;
- Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, titulaire ;
- M. Philippe Blaise, titulaire ;
- Mme Prisca Holero, titulaire ;
- Mme Gyslène Dambreville, suppléante ;
- Mme Eliane Atiti, suppléante ;
- Mme Pascale Doniguian, suppléante ;
- Mme Isabelle Lafleur, suppléante ;
- Mme Ithupane Tiéoué, suppléante.

ARTICLE 19 :

Modifié par délib n°57-2017/APS du 04/08/2017, art.7

(112)-Au groupement d'intérêt économique Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud (GIE NCTPS), sont désignés :

Au conseil d'administration

- M. Michel Lasnier, titulaire ;
- Mme Pascale Doniguian, titulaire ;
- Mme Isabelle Lafleur, titulaire.

ARTICLE 19-1 :

Inséré par délib n° 12-2018/APS du 26/04/2018, art.20

(320)-**A la commission consultative d'aide à la sécurisation**, est désigné :

- Mme Monique Jandot.

TITRE III – SECTEUR DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ARTICLE 20 :

Modifié par délib n° 2-2018/APS du 20/04/2018, art.2

(109-1)-**Au fonds social de l'habitat (FSH)**, est désigné :

Au conseil d'administration

- Mme Sutita Sio-Lagadec, titulaire.

ARTICLE 21 :

(007)-**A l'office pour l'amélioration des logements (OPAL)**, sont désignés :

A l'assemblée générale

- M. Eugène Ukeiwé, titulaire ;
- Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, titulaire ;
- M. Aloisio Sako, titulaire.

ARTICLE 22 :

Remplacé par délib n° 20-2014/APS du 11/09/2014, art.5

(077-1)-**A la commission des aides à l'habitat**, sont désignés :

- Mme Monique Jandot, titulaire ;
- M. Eugène Ukeiwé, titulaire ;
- M. Aloisio Sako, titulaire.

ARTICLE 23 :

Modifié par délib n°57-2017/APS du 04/08/2017, art.8

(077-2)-**A la commission d'attribution des logements SIC**, sont désignés :

- Mme Marie-Françoise Hmeun, titulaire ;
- Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, titulaire ;
- Mme Marie-Pierre Goyetche, titulaire.

ARTICLE 24 :

*Remplacé par délib n° 20-2014/APS du 11/09/2014, art.6
Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.6
Modifié par délib n° 23-2018/APS du 26/04/2018, art.3*

(077-3)-A la commission d'attribution des logements conventionnés de la société anonyme d'économie mixte d'agglomération (SEM AGGLO), sont désignés :

- Mme Sutita Sio-Lagadec, titulaire ;
- Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, titulaire ;
- Mme Sonia Backès, titulaire.

ARTICLE 25 :

Modifié par délib n° 47-2015/APS du 17/12/2015, art.7

(260)-Au comité d'étude d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Païta, sont désignés :

- M. Jean-Baptiste Marchand, titulaire ;
- M. Louis Mapou, titulaire ;
- M. Alesio Saliga, titulaire.

ARTICLE 26 :

(259)-Au comité d'étude d'élaboration du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune du Mont-Dore, sont désignés :

- M. Roch Wamytan, titulaire ;
- Mme Monique Jandot, titulaire ;
- Mme Rusmaeni Sanmohamat, titulaire.

ARTICLE 27 :

*Modifié par délib n° 18-2015/APS du 26/06/2015, art.2
Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.7*

(276)-Au comité d'étude d'élaboration du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Poya Sud, sont désignés :

- Mme Marie-Pierre Goyetche, titulaire ;
- Mme Corine Voisin, titulaire ;
- Mme Gyslène Dambreville, titulaire.

ARTICLE 28 :

*Modifié par délib n° 18-2015/APS du 26/06/2015, art.3
Modifié par délib. n° 27-2015/APS du 06/08/2015, art.3*

(243)-Au comité d'étude d'élaboration du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de La Foa, sont désignés :

- Mme Gyslène Dambreville, titulaire ;
- Mme Prisca Holero, titulaire ;
- Mme Sonia Backes, titulaire.

ARTICLE 28-1 :

Créé par délib n° 45-2016/APS du 28/10/2016, art.2

(207)-Au comité d'étude du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Nouméa, sont désignés :

- M. Eugène Ukeiwé, titulaire ;
- Mme Nina Julié, titulaire ;
- M. Gaël Yanno, titulaire.

ARTICLE 28-2 :

Créé par délib n° 45-2016/APS du 28/10/2016, art.2

(242)-Au comité d'étude du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Boulouparis, sont désignés :

- M. Philippe Blaise, titulaire ;
- M. Jean-Baptiste Marchand, titulaire ;
- M. Yoann Lecourieux, titulaire.

ARTICLE 28-3 :

Créé par délib n° 45-2016/APS du 28/10/2016, art.2

(295)-Au comité d'étude du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Bourail, sont désignés :

- Mme Gyslène Dambreville, titulaire ;
- M. Yoann Lecourieux, titulaire ;
- Mme Marie-Pierre Goyetche, titulaire.

ARTICLE 29 :

Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.8

(141-1)-A la société anonyme immobilière d'économie mixte de l'agglomération, sont désignés :

A l'assemblée générale

- M. Philippe Michel, titulaire.

Au conseil d'administration, dont un à l'assemblée générale

- Mme Sutita Sio-Lagadec, titulaire ;
- M. Philippe Michel ;
- Mme Pascale Doniguan, titulaire ;
- Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, titulaire ;
- M. Sylvain Pabouty, titulaire.

ARTICLE 30 :

Modifié par délib n° 47-2015/APS du 17/12/2015, art.8

(045)-Au comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud (CAUPS), sont désignés :

- Mme Sutita Sio-Lagadec, titulaire ;
- M. Yoann Lecourieux, titulaire ;
- M. Sylvain Pabouty, titulaire.

ARTICLE 31 :

Modifié par délib n° 18-2015/APS du 26/06/2015, art.4

Modifié par délib n° 47-2015/APS du 17/12/2015, art.9

(088)-A la commission provinciale d'urbanisme commercial (CPUC), sont désignés :

- Mme Gyslène Dambreville, titulaire ;
- M. Yoann Lecourieux, titulaire ;
- M. Philippe Blaise, titulaire ;
- M. Roch Wamytan, titulaire ;
- Mme Monique Jandot, suppléante ;
- M. Thierry Santa, suppléant ;
- M. Gaël Yanno, suppléant ;
- M. Sylvain Pabouty, suppléant.

ARTICLE 32 :

Modifié par délib n°57-2017/APS du 04/08/2017, art.9

(087)-A la commission des lots industriels, sont désignés :

- Mme Monique Jandot, titulaire ;
- M. Philippe Blaise, titulaire ;
- M. Roch Wamytan, titulaire.

TITRE IV – SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL

ARTICLE 33 :

Remplacé par délib n° 20-2014/APS du 11/09/2014, art.7

Remplacé par délib n° 35-2014/APS du 12/12/2014, art.2

Modifié par délib n°57-2017/APS du 04/08/2017, art.10

Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.9

Modifié par délib n° 2-2018/APS du 20/04/2018, art.3

(006-1)-A l'agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF), sont désigné :

Au conseil d'administration

- M. Léonard Sam, titulaire.

Au comité de province

- Mme Gyslène Dambreville, titulaire ;
- M.Eugène Ukeiwé, titulaire.

ARTICLE 34 :

Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.10

(041-1)-A la chambre d'agriculture de la Nouvelle-Calédonie (CANC), sont désignés :

A l'assemblée générale

- Mme Gyslène Dambreville, titulaire .

A la commission électorale chargée de la révision des listes électorales

- Mme Gyslène Dambreville, titulaire .

ARTICLE 35 :

Remplacé par délib n° 18-2015/APS du 26/06/2015, art.5

Remplacé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.1

Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.11

(098-1)-**Au lycée agricole et général de Pouembout**, sont désignés :

Au conseil d'administration

- Mme Gyslène Dambreville, titulaire ;
- M. Jean-Baptiste Marchand suppléant .

Au conseil de la formation continue

- Mme Gyslène Dambreville, titulaire.

ARTICLE 36 :

Remplacé par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.12

(062)-**Au comité consultatif de l'enseignement agricole (CCEA)**, sont désignés :

- Mme Gyslène Dambreville, titulaire ;
- M. Jean-Baptiste Marchand, suppléant.

ARTICLE 37 :

Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.13

(117)-**A l'institut agronomique calédonien (IAC)**, sont désignés :

Au conseil d'administration

- Mme Corine Voisin, titulaire ;
- Mme Nina Julié, suppléante.

ARTICLE 38 :

Supprimé par délib n° 20-2014/APS du 11/09/2014, art.8

(016)-

ARTICLE 39 :

Modifié par délib n°57-2017/APS du 04/08/2017, art.11

Remplacé par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.14

(104)-**A l'établissement de régulation des prix agricoles (ERPA)**, sont désignés :

Au conseil d'administration

- Mme Rusmaeni Sanmohmat, titulaire ;
- M. Jean-Baptiste Marchand, titulaire;
- M. Philippe Michel, titulaire ;
- M. Gil Brial, titulaire ;
- M. Eugène Ukeiwé, suppléant ;
- Mme Gyslène Dambreville, suppléante ;
- M. Philippe Dunoyer, suppléant ;
- Mme Isabelle Champmoreau, suppléante.

ARTICLE 39-1 :

Inséré par délib n° 45-2018/APS du 16/11/2018, art.1

(323)-**Au conseil d'administration de l'agence rurale**, sont désignés :

- M. Jean-Baptiste Marchand, titulaire ;
- Mme Gyslène Dambreville, suppléante.

ARTICLE 40 :

(098-2)-**Au conseil du centre de formation professionnelle et de promotion agricole du Sud – rattaché au**

lycée agricole de Nouvelle-Calédonie (CFPPA Sud), est désignée :

- Mme Rusmaeni Sanmohamat, titulaire.

ARTICLE 41 :

Modifié par délib n° 4-2015/APS du 13/3/2015, art.1

Modifié par délib n° 18-2015/APS du 26/06/2015, art.6

Remplacé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.2

Modifié par délib n°57-2017/APS du 04/08/2017, art.12

Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.15

(136)-A l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF), sont désignés :

Au conseil d'administration

- | | |
|--|--|
| - Mme Corine Voisin, titulaire ; | - Mme Eliane Atiti, suppléante ; |
| - M. Jean-Baptiste Marchand, titulaire ; | - Mme Monique Jandot, suppléante ; |
| - Mme Gyslène Dambreville, titulaire ; | - Mme Rusmaeni Sanmohamat, suppléante; |
| - Mme Marie-Pierre Goyetche, titulaire ; | - Mme Prisca Holero, suppléante. |

ARTICLE 42 :

Modifié par délib n° 29-2016/APS du 22/07/2016, art.1

Modifié par délib n°57-2017/APS du 04/08/2017, art.13

Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.16

(266)-A la société anonyme d'économie mixte Sud Forêt, sont désignés :

Au conseil d'administration

- Mme Nina Julié, titulaire ;
- M.Jean-Baptiste Marchand, titulaire ;
- M.Eugène Ukeiwé, titulaire ;
- M. Roch Wamytan, titulaire.

A l'assemblée générale

- M.Jean-Baptiste Marchand, titulaire.

TITRE V – SECTEUR DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

ARTICLE 43 :

Remplacé par délib n° 20-2014/APS du 11/09/2014, art.9

Modifié par délib n° 17-2016/APS du 04/05/2016, art.6

(032)-A la caisse de compensation des prestations familiales des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT), est désigné :

Au conseil d'administration

- M. Dominique Molé, titulaire.

(032-3)-A la commission conventionnelle paritaire

- M. Dominique Molé, titulaire.

ARTICLE 44 :

(039)-Au centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet (CHS), est désigné :

Au conseil d'administration

- M. Dominique Molé, titulaire.

ARTICLE 45 :

(040)-Au centre hospitalier territorial Gaston Bourret (CHT), est désigné :

Au conseil d'administration

- M. Dominique Molé, titulaire.

ARTICLE 46 :

Modifié par délib n° 17-2016/APS du 04/05/2016, art.7

(074)-A la commission de la carte sanitaire, est désigné :

- M. Dominique Molé, titulaire.

ARTICLE 47 :

Modifié par délib n° 83-2017/APS du 17/11/2017, art.2

Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.17

(083)-A la commission d'instruction des prêts spéciaux complémentaires à la construction, est désigné :

- Mme Sutita Sio-Lagadec, titulaire .

ARTICLE 48 :

(223)-Au conseil d'établissement de la résidence pour personnes âgées Les Cerisiers Bleus, est désignée :

- Mme Eliette Cognard, titulaire.

ARTICLE 49 :

Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.18

(096)-Au conseil de famille des pupilles de l'Etat (dispositif d'accouchement sous le secret dans le cadre de la protection de l'enfance), est désignée :

- Mme Marie-Françoise Hmeun, titulaire.

ARTICLE 49-1 :

Inséré par délib n° 83-2017/APS du 17/11/2017, art.3

Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.19

Modifié par délib n° 2-2018/APS du 20/04/2018, art.4

(314)- Au conseil calédonien de la famille sont désignées :

- Mme Nicole Robineau, titulaire ;
- Mme Rusmaeni Sanmohamat, suppléante.

ARTICLE 50 :

Modifié par délib n° 23-2016/APS du 24/06/2016, art.8

(063)-Au comité de l'organisation sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (COSS-NC), sont

désignés :

- Mme Sutita Sio-Lagadec, titulaire ;
- Mme Nicole Robineau, suppléante.

ARTICLE 50-1 :

Inséré par délib n° 32-2017/APS du 30/06/2017, art.1

(308)-**Au comité de coordination de l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie**, sont désignés :

- Mme Nina Julié, titulaire ;
- M. Dominique Molé, suppléant.

ARTICLE 51 :

(149)-**A l'association instance de coordination gérontologique de la province Sud**, sont désignés :

- M. Dominique Molé, titulaire ;
- Mme Sutita Sio-Lagadec, suppléante.

ARTICLE 52 :

Remplacé par délib n° 20-2014/APS du 11/09/2014, art.10

Modifié par délib n°57-2017/APS du 04/08/2017, art.14

(036)-**A l'institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS)**, sont désignés :

Au conseil d'administration

- Mme Pascale Doniguian, titulaire ;
- M.Dominique Molé, suppléant.

Aux conseils techniques de la filière de la formation santé et de la filière des formations sociales

- Mme Pascale Doniguian, titulaire.

ARTICLE 53 :

Complété par délib n° 64-2017/APS du 22/09/2017, art.2

(132)-**A la mutuelle des fonctionnaires**, est désigné :

A la commission de contrôle

- Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, titulaire.

Au conseil d'administration et à l'assemblée générale

- Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, titulaire.

ARTICLE 54 :

(133)-**A l'observatoire de l'action sociale et médico-sociale de la province Sud (OPAS-SUD)**, sont désignés :

A l'assemblée générale

- M. Dominique Molé, titulaire ;
- Mme Sutita Sio-Lagadec, suppléante.

ARTICLE 55 :

Modifié par délib. n° 27-2015/APS du 06/08/2015, art.4

Modifié par délib n° 23-2016/APS du 24/06/2016, art.9

Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.20

Modifié par délib n° 23-2018/APS du 26/04/2018, art.4

(204)-A la **commission d'agrément des candidats à l'adoption**, sont désignées :

- Mme Isabelle Champmoreau, titulaire ;
- Mme Pascale Doniguian, titulaire ;
- Mme Prisca Holero, titulaire ;
- M. Silipeleto Muliakaaka, suppléant;
- Mme Rusmaeni Sanmohamat, suppléante ;
- Mme Ithupane Tiéoué, suppléante .

ARTICLE 56 :

Remplacé par délib n° 20-2014/APS du 11/09/2014, art.11

Modifié par délib. n° 27-2015/APS du 06/08/2015, art.5

Modifié par délib n° 23-2018/APS du 26/04/2018, art.5

(069)-A la **commission consultative des aides médicale et sociale**, sont désignés :

- Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, titulaire ;
- M. Silipeleto Muliakaaka, titulaire ;
- Mme Prisca Holero, titulaire ;
- Mme Rusmaeni Sanmohamat, suppléante ;
- Mme Sutita Sio-Lagadec, suppléante ;
- Mme Marie-Pierre Goyetche, suppléante.

ARTICLE 57 :

(232)-Au **groupement d'intérêt public l'union pour le handicap (GIP UPH)**, sont désignés :

A l'assemblée générale

- M. Dominique Molé, titulaire ;
- Mme Pascale Doniguian, titulaire ;
- M. Roch Wamytan, titulaire ;
- Mme Sutita Sio-Lagadec, suppléante ;
- Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, suppléante ;
- Mme Marie-Pierre Goyetche, suppléante.

Au conseil d'administration

- M. Dominique Molé, titulaire ;
- Mme Sutita Sio-Lagadec, suppléante.

ARTICLE 58 :

Remplacé par délib n° 45-2018/APS du 16/11/2018, art.2

(279)-Au **groupement d'intérêt public handicap et dépendance (GIP HD)**, sont désignés :

A l'assemblée générale :

- M. Dominique Molé, titulaire ;
- Mme Pascale Doniguian, titulaire ;
- Mme Sutita Sio-Lagadec, suppléante ;
- Mme Henriette Wahuzué-Falelavaki, suppléante ;

Au conseil d'administration :

- M. Dominique Molé, titulaire ;
- Mme Sutita Sio-Lagadec, suppléante.

ARTICLE 59 :

Remplacé par délib n° 45-2018/APS du 16/11/2018, art.3

(231)-Au **conseil du handicap et de la dépendance (CHD-NC)**, sont désignés :

A la section des prestations sociales et à la section de l'insertion professionnelle :

- M. Roch Wamytan, titulaire ;
- Mme Marie-Pierre Goyetche, suppléante.

ARTICLE 59-1 :

*Inséré par délib n° 20-2014/APS du 11/09/2014, art.12
Modifié par délib n° 83-2017/APS du 17/11/2017, art.4*

(076)-Au fonds autonome de compensation en santé publique, est désignée :

Au comité de gestion

- Mme Pascale Doniguian, titulaire.

ARTICLE 59-2 :

*Inséré par délib n° 20-2014/APS du 11/09/2014, art.12
Modifié par délib n° 17-2016/APS du 04/05/2016, art.8*

(048)-Au fonds autonome de compensation des transports sanitaires terrestres et des urgences ambulancières (FACTUR), est désigné :

Au comité de gestion

- M. Dominique Molé, titulaire.

TITRE VI – SECTEUR DE L’ENVIRONNEMENT

ARTICLE 60 :

(038)-Au centre d’initiation à l’environnement de Nouvelle-Calédonie (CIE-NC), est désignée :

A l’assemblée générale

- Mme Nina Julié, titulaire.

ARTICLE 61 :

*Remplacé par délib n° 20-2014/APS du 11/09/2014, art.13
Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.21*

(116)-Au comité mixte de l’institut français de recherche pour l’exploitation de la mer (IFREMER), sont désignés :

- Mme Nina Julié, titulaire ;
- Mme Corine Voisin, suppléante .

ARTICLE 62 :

*Modifié par délib n° 20-2014/APS du 11/09/2014, art.14
Modifié par délib n° 18-2015/APS du 26/06/2015, art.7
Modifié par délib. n° 27-2015/APS du 06/08/2015, art.6
Modifié par délib n°57-2017/APS du 04/08/2017, art.15*

(174-2)-Au syndicat mixte des Grandes Fougères, sont désignés :

Au conseil d’administration

- Mme Corine Voisin, titulaire ;
- Mme Monique Jandot, suppléante ;
- Mme Gyslène Dambreville, titulaire ;
- M.Jean-Baptiste Marchand, suppléant ;
- M. Eugène Ukeiwe, titulaire ;
- Mme Rusmaeni Sanmohamat, suppléante.

ARTICLE 63 :

Modifié par délib. n° 27-2015/APS du 06/08/2015, art.7

*Modifié par délib n°57-2017/APS du 04/08/2017, art.16
Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.22*

(147)-Au comité d'information, de concertation et de surveillance sur les impacts environnementaux de l'usine de Goro (CICS), sont désignés :

- Mme Marie-Françoise Hmeun, titulaire ;
- M. Alesio Saliga, titulaire ;
- Mme Rusmaeni Sanmohamat, titulaire ;
- M. Roch Wamytan, titulaire ;
- M. Gil Brial, titulaire .

ARTICLE 64 :

*Modifié par délib. n° 27-2015/APS du 06/08/2015, art.8
Abrogé par délib n° 47-2015/APS du 17/12/2015, art.10*

(146)- Abrogé

ARTICLE 65 :

Abrogé par délib n° 64-2017/APS du 22/09/2017, art.3

(058-1)- Abrogé

ARTICLE 66 :

*Modifié par délib. n° 27-2015/APS du 06/08/2015, art.9
Abrogé par délib n° 32-2017/APS du 30/06/2017, art.2*

(060)- Abrogé

ARTICLE 67 :

Modifié par délib n° 47-2015/APS du 17/12/2015, art.11

(216)-A la commission d'agrément relative à la gestion des déchets, sont désignés :

- Mme Monique Jandot, titulaire ;
- M. Alesio Saliga, titulaire ;
- Mme Prisca Holero, titulaire.

ARTICLE 68 :

Modifié par délib n° 18-2015/APS du 26/06/2015, art.8

(182)-Au groupement d'intérêt public centre national de recherche technologique (CNRT) « Nickel et son Environnement », sont désignés :

A l'assemblée générale

- Mme Nina Julié, titulaire ;
- Mme Gyslène Dambreville, suppléante .

Au conseil d'administration

- Mme Nina Julié, titulaire ;
- Mme Gyslène Dambreville, suppléante .

ARTICLE 69 :

*Modifié par délib n°57-2017/APS du 04/08/2017, art.17
Remplacé par délib n° 64-2017/APS du 22/09/2017, art.4*

(236)- **A l'association Observatoire et Information sur l'Environnement (OIEI)**, sont désignés :

Au conseil d'administration

- Mme Nina Julié, titulaire ;
- M.Eugène Ukeiwé, titulaire ;
- Mme Prisca Holero, titulaire.

A l'assemblée générale

- Mme Nina Julié, titulaire.

TITRE VII – SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ARTICLE 70 :

(027)-**A l'association calédonienne de travail et d'insertion vers l'emploi (ACTIVE)**, sont désignées :

- Mme Marie-Françoise Hmeun, titulaire ;
- Mme Pascale Doniguian, titulaire.

ARTICLE 71 :

Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.23

(144)-**Au service militaire adapté (SMA)**, sont désignés :

Au conseil de perfectionnement

- Mme Marie-Françoise Hmeun, titulaire ;
- Mme Sutita Sio-Lagadec, suppléante.

ARTICLE 72 :

Remplacé par délib n° 20-2014/APS du 11/09/2014, art.15

Abrogé par délib n°57-2017/APS du 04/08/2017, art.18

(187)-Abrogé

ARTICLE 73 :

Abrogé par délib n° 70-2018/APS du 07/12/2018, art.2

(043)- Abrogé

ARTICLE 74 :

(206)-**A la commission consultative de certification professionnelle (CCCP)**, sont désignés :

- Mme Pascale Doniguian, titulaire ;
- Mme Rusmaeni Sanmohamat, suppléante.

ARTICLE 75 :

(120)-**A l'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFM-NC)**, sont désignés :

Au conseil d'administration

- Mme Monique Millet, titulaire ;
- M. Gil Brial, titulaire.

ARTICLE 76 :

Remplacé par délib n° 20-2014/APS du 11/09/2014, art.16

(130)-**A la mission insertion des jeunes (MIJ)**, sont désignées :

A l'assemblée générale

- Mme Monique Millet, titulaire ;
- Mme Sutita Sio-Lagadec, titulaire ;
- Mme Rusmaeni Sanmohamat, titulaire ;
- Mme Nicole Robineau, titulaire ;
- Mme Marie-Pierre Goyetche, titulaire.

ARTICLE 77 :

(229)-**A la commission de validation des stages SAFIR**, sont désignés :

- Mme Nicole Robineau, titulaire ;
- Mme Marie-Pierre Goyetche, titulaire ;
- Mme Rusmaeni Sanmohamat, titulaire.

ARTICLE 78 :

(051)-**Au comité de l'emploi, de la formation et de l'insertion (CEFI)**, sont désignés :

- Mme Nicole Robineau, titulaire ;
- Mme Rusmaeni Sanmohamat, titulaire ;
- Mme Marie-Pierre Goyetche, titulaire.

ARTICLE 78-1 :

*Inséré par délib n° 20-2014/APS du 11/09/2014, art.17
Remplacé par délib n° 18-2015/APS du 26/06/2015, art.9
Abrogé par délib n° 45-2018/APS du 16/11/2018, art.4*

(129)-Abrogé

ARTICLE 78-2 :

Inséré par délib n° 53-2016/APS du 02/12/2016, art.2

(296) **Aux commissions mixtes sectorielles**, sont désignés

- M. Gil Brial, titulaire ;
- Mme Monique Millet, suppléante.

ARTICLE 78-3 :

Inséré par délib n° 70-2018/APS du 07/12/2018, art.1

(324-2) **Au collège des exécutifs du comité stratégique pour l'emploi, l'insertion, la formation et l'orientation professionnelle (CSEIFOP)** sont désignés Mme Martine Lagneau, titulaire, et Mme Marie-Françoise Hmeun, suppléante.

ARTICLE 78-4 :

Inséré par délib n° 8-2019/APS du 11/01/2019, art.1

(327) **A l'assemblée générale et au conseil d'administration du groupement d'intérêt public « Groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelles – Nouvelle-Calédonie (GIEP-NC) »** sont désignées Mme Marie-Françoise Hmeun, titulaire, et Mme Monique Millet, suppléante.

TITRE VIII – SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT

ARTICLE 79 :

(092)-**Au conseil consultatif de l'éducation**, sont désignés :

- Mme Monique Millet, titulaire ;
- M. Gil Brial, titulaire.

ARTICLE 80 :

Modifié par délib n° 47-2015/APS du 17/12/2015, art.12

(091)-**Au conseil consultatif de la recherche**, sont désignés :

- Mme Nina Julié, titulaire ;
- Mme. Monique Millet, suppléante.

ARTICLE 80-1 :

Inséré par délib n° 32-2016/APS du 06/09/2016, art.5

Remplacé par délib n° 23-2018/APS du 26/04/2018, art.6

(291)-**A la commission consultative de la tenue commune**, sont désignés :

- Mme Isabelle Lafleur, titulaire ;
- Mme Henriette Wahuzué-Falelavaki, suppléante ;
- Mme Marie-Pierre Goyetche, titulaire ;
- M. Aloisio Sako, suppléant ;
- M. Gaël Yanno, titulaire ;
- M. Philippe Blaise, suppléant ;
- Mme Monique Millet, titulaire ;
- Mme Marie-Françoise Hmeun, suppléante.

ARTICLE 81 :

Modifié par délib n° 23-2016/APS du 24/06/2016, art.10

(015)-**A l'association Foyer tutorat**, est désignée :

- M.Léonard Sam.

ARTICLE 82 :

(180)-**Au Greta inter provincial de Nouvelle-Calédonie**, est désignée :

Au conseil inter-établissement (CIE)

- Mme Nina Julié, titulaire.

ARTICLE 83 :

(017)-**A l'association Jules Garnier pour un juvénat lycéen (AJGJ)**, est désignée :

A l'assemblée générale

- Mme Nina Julié, titulaire.

ARTICLE 84 :

(033)-**Au comité de la caisse des écoles de Nouméa**, est désignée :

- Mme Monique Millet, titulaire.

ARTICLE 85 :

(033)-**Au comité de la caisse des écoles du Mont-Dore**, est désignée :

- Mme Nina Julié, titulaire.

ARTICLE 86 :

Remplacé par délib n° 18-2015/APS du 26/06/2015, art.10

(033)-**Au comité de la caisse des écoles de Bourail**, est désignée :

- Mme Gyslène Dambreville, titulaire.

ARTICLE 87 :

Remplacé par délib n° 18-2015/APS du 26/06/2015, art.11

(033)-**Au comité de la caisse des écoles de Dumbéa**, est désigné :

- M.Gil Brial, titulaire.

ARTICLE 88 :

Modifié par délib n° 18-2015/APS du 26/06/2015, art.12

Remplacé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.3

(042)-**Au collège de Bourail**, sont désignés :

Au conseil d'administration

- Mme Marie-Pierre Goyetche, titulaire ;
- Mme Gyslène Dambreville, titulaire ;
- Mme Prisca Holero, suppléante ;
- Mme Corine Voisin, suppléante.

ARTICLE 89 :

Remplacé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.4

Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.24

(042)-Au collège Jean-Fayard (Dumbéa-Katiramona), sont désignés :

Au conseil d'administration

- M.Aloisio Sako, titulaire ;
- Mme Ithupane Tiéoué, suppléante ;
- Mme Sutita Sio-Lagadec, titulaire ;
- Mme Jean-Baptiste Marchand, suppléant.

ARTICLE 90 :

Remplacé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.5

Modifié par délib n° 23-2018/APS du 26/04/2018, art.7

(042)-Au collège de Dumbéa sur Mer, sont désignés :

Au conseil d'administration

- M. Gil Brial, titulaire ;
- M. Gaël Yanno, suppléant ;
- M. Eugène Ukeiwé, titulaire ;
- M. Alesio Saliga, suppléant.

ARTICLE 90-1 :

Inséré par délib n° 24-2018/APS du 08/06/2018, art.2

(042)-Au collège d'Apogoti, sont désignés :

Au conseil d'administration :

- Mme Monique Millet, titulaire ;
- Mme Marie-Françoise Hmeun, suppléante ;
- M. Aloisio Sako, titulaire ;
- M. Sylvain Pabouty, suppléant.

ARTICLE 91 :

Remplacé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.6

Modifié par délib n° 23-2018/APS du 26/04/2018, art.8

(042)-Au collège de Plum, sont désignés :

Au conseil d'administration

- M. Léonard Sam, titulaire ;
- Mme Monique Jandot, suppléante ;
- Mme Rusmaeni Sanmohamat, titulaire ;
- M. Alesio Saliga, suppléant.

ARTICLE 92 :

Remplacé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.7

Modifié par délib n° 23-2016/APS du 24/06/2016, art.11

Modifié par délib n° 53-2016/APS du 02/12/2016, art.3

(042)-Au collège Théodore Kawa-Braino (La Foa), sont désignés :

Au conseil d'administration

- Mme Prisca Holero, titulaire ;
- Mme Marie-Pierre Goyetche, suppléante ;
- Mme Gyslène Dambreville, titulaire ;
- M. Jean-Baptiste Marchand, suppléant.

ARTICLE 93 :

Modifié par délib n° 47-2015/APS du 17/12/2015, art.13

Remplacé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.8

Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.25

Modifié par délib n° 2-2018/APS du 20/04/2018, art.5

(042)-**Au collège Louise Michel** (Païta Sud), sont désignés :

Au conseil d'administration

- M. Jean-Baptiste Marchand, titulaire;
- M. Harold Martin, titulaire ;
- Mme Monique Millet, suppléante ;
- M. Grégoire Bernut, suppléant.

ARTICLE 94 :

Remplacé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.9

Modifié par délib n° 53-2016/APS du 02/12/2016, art.4

Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.26

(042)-**Au collège Gabriel Païta** (Païta Nord), sont désignés :

Au conseil d'administration

- M. Jean-Baptiste Marchand, titulaire ;
- M. Louis Mapou, titulaire ;
- Mme Monique Millet, suppléante;
- Mme Prisca Holero, suppléante.

ARTICLE 95 :

Remplacé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.10

Modifié par délib n° 23-2018/APS du 26/04/2018, art.9

(042)-**Au collègue Tuband**, sont désignés :

Au conseil d'administration

- M. Alesio Saliga, titulaire ;
- Mme Nicole Robineau, titulaire ;
- Mme Sonia Backès, suppléante ;
- Mme Monique Millet, suppléante.

ARTICLE 96 :

Remplacé par délib n° 18-2015/APS du 26/06/2015, art.13

Remplacé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.11

Modifié par délib n° 23-2016/APS du 24/06/2016, art.12

Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.27

(042)-**Au collègue La colline** (Thio), sont désignés :

Au conseil d'administration

- Mme Marie-Françoise Hmeun, titulaire ;
- Mme Ithupane Tiéoué, suppléante.

ARTICLE 97 :

Remplacé par délib n° 18-2015/APS du 26/06/2015, art.14

Remplacé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.12

Modifié par délib n° 23-2016/APS du 24/06/2016, art.13

(042)-**Au collègue de Yaté**, sont désignés :

Au conseil d'administration

- Mme Eliane Atiti, titulaire ;
- M. Léonard Sam, suppléant.

ARTICLE 98 :

Remplacé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.13

Modifié par délib n°57-2017/APS du 04/08/2017, art.19

Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.28

(042)-**Au collège Edmée Varin** (Dumbéa-Auteuil), sont désignés :

Au conseil d'administration

- M. Léonard Sam, titulaire ;
- M.Eugène Ukeiwé, titulaire ;
- Mme Sutita Sio-Lagadec, suppléante ;
- Mme Rusmaeni Sanmohamat, suppléante.

ARTICLE 99 :

Remplacé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.14

(042)-**Au collège de Baudoux**, sont désignés :

Au conseil d'administration

- Mme Sonia Backès, titulaire ;
- M. Sylvain Pabouty, titulaire ;
- Mme Nicole Robineau, suppléante ;
- M. Aloisio Sako, suppléant.

ARTICLE 100 :

Remplacé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.15

Modifié par délib n° 23-2018/APS du 26/04/2018, art.10

(042)-**Au collège de Boulari**, sont désignées :

Au conseil d'administration

- Mme Sutita Sio-Lagadec, titulaire ;
- Mme Rusmaeni Sanmohamat, titulaire ;
- M. Léonard Sam, suppléant ;
- M. Alesio Saliga, suppléant.

ARTICLE 101 :

Modifié par délib. n° 27-2015/APS du 06/08/2015, art.10

Remplacé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.16

(042)-**Au collège de Kaméré**, sont désignés :

Au conseil d'administration

- M. Sylvain Pabouty, titulaire ;
- M. Léonard Sam, titulaire ;
- M. Aloisio Sako, suppléant ;
- Mme Sutita Sio-Lagadec, suppléante.

ARTICLE 102 :

Modifié par délib n° 18-2015/APS du 26/06/2015, art.15

Remplacé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.17

Modifié par délib n° 45-2018/APS du 16/11/2018, art.5

(042)-**Au collège Francis Carco (Koutio)**, sont désignées :

Au conseil d'administration

- Mme Marie-Françoise Hmeun, titulaire ;
- Mme Ithupane Tiéoué, titulaire ;
- M. Léonard Sam, suppléant ;
- M. Aloisio Sako, suppléant.

ARTICLE 103 :

Modifié par délib. n° 27-2015/APS du 06/08/2015, art.11

Remplacé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.18

(042)-**Au collège de Magenta**, sont désignés :

Au conseil d'administration

- Mme Monique Millet, titulaire ;
- Mme Nina Julié, titulaire ;

- Mme Nicole Robineau, suppléante ;
- M. Eugène Ukeiwé, suppléant.

ARTICLE 104 :

Remplacé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.19

(042)-**Au collège de Mariotti**, sont désignés :

Au conseil d'administration

- Mme Nina Julié, titulaire ;
- M. Yoann Lecourieux, titulaire ;

- Mme Martine Lagneau, suppléante ;
- Mme Sonia Backès, suppléante.

ARTICLE 105 :

Remplacé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.20

(042)-**Au collège de Normandie**, sont désignés :

Au conseil d'administration

- Mme Monique Millet, titulaire ;
- M. Sylvain Pabouty, titulaire ;

- M. Jean-Baptiste Marchand, suppléant ;
- M. Aloisio Sako, suppléant.

ARTICLE 106 :

Remplacé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.21

Modifié par délib n° 45-2018/APS du 16/11/2018, art.6

(042)-**Au collège Portes de Fer**, sont désignés :

Au conseil d'administration

- M. Sylvain Pabouty, titulaire ;
- M. Gaël Yanno, titulaire ;

- M. Aloisio Sako, suppléant ;
- M. Gil Brial, suppléant.

ARTICLE 107 :

Remplacé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.22

(042)-**Au collège de Rivière Salée**, sont désignées :

Au conseil d'administration

- Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, titulaire ;
- Mme Marie-Pierre Goyetche, titulaire ;

- M. Alesio Saliga, suppléant ;
- M. Sylvain Pabouty, suppléant.

ARTICLE 108 :

Remplacé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.23

(128)-**Au lycée Jules Garnier**, sont désignés :

Au conseil d'administration

- M. Sylvain Pabouty, titulaire ;

- Mme Nina Julié, suppléante.

ARTICLE 109 :

Remplacé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.24

(128)-**Au lycée polyvalent du Grand Nouméa**, sont désignés :

Au conseil d'administration

- Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, titulaire ;
- M. Aloisio Sako, suppléant.

ARTICLE 110 :

Remplacé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.25

(128)-**Au lycée Lapérouse**, sont désignés :

Au conseil d'administration

- Mme Monique Millet, titulaire ;
- M. Sylvain Pabouty, suppléant.

ARTICLE 111 :

Remplacé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.26

(128)-**Au lycée professionnel commercial et hôtelier escoffier (LPCH)**, sont désignés :

Au conseil d'administration

- M. Yoann Lecourieux, titulaire ;
- Mme Nicole Andréa-Song, suppléante.

ARTICLE 112 :

Remplacé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.27

(128)-**Au lycée professionnel Pétro Attiti**, sont désignées :

Au conseil d'administration

- Mme Marie-Pierre Goyetche, titulaire ;
- Mme Nina Julié, suppléante.

ARTICLE 112-1 :

Créé par délib n° 10-2016/APS du 01/04/2016, art.28

(128)-**Au lycée polyvalent du Mont-Dore**, sont désignées :

Au conseil d'administration

- M. Léonard Sam, titulaire ;
- Mme Rusmaeni Sanmohamat, suppléante.

ARTICLE 113 :

(078)-**A la commission des bourses avec affectation spéciale (candidats à la fonction publique territoriale)**, est désignée :

- Mme Monique Millet, titulaire.

ARTICLE 114 :

Modifié par délib. n° 27-2015/APS du 06/08/2015, art.12

Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.29

(067)-A la commission provinciale des aides scolaires (bourses des premier et second degrés), sont désignés :

- Mme Champmoreau, titulaire ;
- Mme Rusmaeni Sanmohamat, titulaire ;
- Mme Prisca Holero, titulaire.

ARTICLE 115 :

Remplacé par arrêté n° 14-2015/APS du 30/04/2015, art.1

Modifié par délib n° 18-2015/APS du 26/06/2015, art.16

Modifié par délib. n° 27-2015/APS du 06/08/2015, art.13

Modifié par délib n° 40-2015/APS du 18/09/2015, art.1

Modifié par délib n°57-2017/APS du 04/08/2017, art.20

Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.30

Modifié par délib n° 23-2018/APS du 26/04/2018, art.11

(070)-A la commission consultative des bourses (études supérieures ou spécialisées), sont désignés :

- Mme Sonia Backès, titulaire ;
- Mme Rusmaeni Sanmohamat, titulaire ;
- Mme Prisca Holero, titulaire ;
- M. Léonard Sam, titulaire ;
- Mme Isabelle Champmoreau, titulaire ;
- Mme Isabelle Lafleur, suppléante ;
- Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, suppléante;
- M. Aloisio Sako, suppléant ;
- Mme Marie-Françoise Hmeun, suppléante ;
- M. Gil Brial, suppléant.

ARTICLE 116 :

Modifié par délib. n° 27-2015/APS du 06/08/2015, art.14

Modifié par délib n° 23-2018/APS du 26/04/2018, art.12

(176)-Au comité de coordination et de suivi des écoles prioritaires de la province Sud (COMEP), sont désignés :

- Mme Isabelle Lafleur, titulaire ;
- M. Sylvain Pabouty, titulaire ;
- Mme Nina Julié, titulaire.

ARTICLE 117 :

Modifié par délib. n° 27-2015/APS du 06/08/2015, art.15

Modifié par délib n° 23-2018/APS du 26/04/2018, art.13

(197)-Au jury d'examen des dossiers des candidats au prix d'excellence aux diplômes de l'enseignement supérieur, sont désignées :

- Mme Sonia Backès, titulaire ;
- Mme Rusmaeni Sanmohamat, titulaire ;
- Mme Marie-Pierre Goyetche, titulaire.

ARTICLE 117-1 :

Inséré par délib n° 83-2017/APS du 17/11/2017, art.5

(529-1)-Au jury de concours pour la construction de l'Antenne du Nord sont désignés :

- M. Léonard Sam, titulaire.

ARTICLE 118 :

Remplacé par délib n° 18-2015/APS du 26/06/2015, art.17

(004)-A l'agence de développement de la culture Kanak – Centre Culturel Tjibaou (ADCK-CCT), sont désignés :

Au conseil d'administration

- Mme Martine Lagneau, titulaire ;
- Mme Henriette Wahuzue-Falélavaki, suppléante.

ARTICLE 119 :

Modifié par délib n° 18-2015/APS du 26/06/2015, art.18

Modifié par délib n° 64-2017/APS du 22/09/2017, art.5

Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.31

(030)-A la Bibliothèque Bernheim, sont désignés :

Au conseil d'administration

- Mme Gyslène Dambreville, titulaire ;
- M. Nicolas Kurtovitch, titulaire ;
- M. Léonard Sam, titulaire ;
- Mme Corine Voisin, suppléante ;
- Mme Rusmaeni Sanmohamat, suppléante ;
- Mme Monique Jandot, suppléante .

ARTICLE 120 :

Remplacé par délib n° 20-2014/APS du 11/09/2014, art.17-1 (Suite à erratum publié au JONC n° 9090 du 11/11/2014 p 10573)

Remplacé par délib n° 45-2018/APS du 16/11/2018, art.7

(103)-Au conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMD-NC), sont désignés :

Au conseil d'administration :

- Mme Nicole Andréa-Song, titulaire ;
- M.Grégoire Bernut, suppléant.

ARTICLE 121 :

Remplacé par délib n° 20-2014/APS du 11/09/2014, art.18

Remplacé par délib n° 18-2015/APS du 26/06/2015, art.19

(037)-Au centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC), sont désignés :

Au conseil d'administration

- Mme Monique Millet, titulaire ;
- Mme Gyslène Dambreville, suppléante.

ARTICLE 122 :

(019)-A l'association Ecole du cirque de Nouméa (ECN), est désignée :

Au conseil d'administration

- Mme Sutita Sio-Lagadec, titulaire.

ARTICLE 123 :

(107)-A l'association Festival des arts du Pacifique, est désignée :

Au comité organisateur

- Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, titulaire.

ARTICLE 124 :

Remplacé par délib n° 18-2015/APS du 26/06/2015, art.20

(106)-A la **Fédération des œuvres laïques (FOL)**, est désigné :

Au conseil d'administration

- M. Dominique Molé, titulaire.

ARTICLE 125 :

(131)-Au **musée maritime de Nouvelle-Calédonie**, est désignée :

Au conseil d'administration

- Mme Pascale Doniguian, titulaire.

ARTICLE 126 :

Modifié par délib n°57-2017/APS du 04/08/2017, art.21

(028)-A l'**association Théâtre de l'Île**, est désigné :

- Mme Pascale Doniguian, titulaire.

ARTICLE 127 :

Modifié par délib n° 12-2017/APS du 17/02/2017, art.1

(235)-A l'**institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP)**, sont désignés :

Au conseil d'administration

- M. Sylvain Pabouty, titulaire ;
- M. Roch Wamytan, suppléant ;
- Mme Pascale Doniguian, titulaire ;
- Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, suppléante.

ARTICLE 128 :

Modifié par délib n° 18-2015/APS du 26/06/2015, art.21

(156)-A la **commission de financements des projets de décoration ou d'aménagement paysager**, sont désignés :

- Mme Gyslène Dambreville, titulaire ;
- M. Aloisio Sako, titulaire ;
- M. Alesio Saliga, titulaire.

ARTICLE 129 :

Abrogé par délib n° 64-2017/APS du 22/09/2017, art.6

(234)- Abrogé

ARTICLE 129-1 :

Inséré par délib n° 53-2016/APS du 02/12/2016, art.5

(292)-**Au comité de gestion du fonds de soutien à la production audiovisuelle**, sont désignés :

- M. Léonard Sam, titulaire ;
- Mme Pascale Doniguian, suppléante.

ARTICLE 130 :

Modifié par délib n°57-2017/APS du 04/08/2017, art.22

Modifié par délib n° 23-2018/APS du 26/04/2018, art.14

(081)-**A la commission des sites et monuments historiques**, sont désignés :

- M. Léonard Sam, titulaire ;
- Mme Isabelle Lafleur, titulaire;
- Mme Pascale Doniguian, titulaire.

ARTICLE 131 :

(172)-**Au jury du dispositif de soutien d'aide à la création artistique**, est désignée :

- Mme Pascale Doniguian, titulaire.

ARTICLE 132 :

Modifié par délib n° 23-2018/APS du 26/04/2018, art.15

(111)-**Au jury d'attribution de la bourse d'enseignement artistique**, sont désignées :

- Mme Nicole Andréa-Song, titulaire ;
- Mme Pascale Doniguian, titulaire ;
- Mme Marie-Pierre Goyetche, titulaire.

ARTICLE 132-1 :

Inséré par délib n° 20-2014/APS du 11/09/2014, art.19

(152)-**A l'association pour la promotion des musiques amplifiées – Le Mouv'**, est désignée :

- Mme Pascale Doniguian, titulaire.

ARTICLE 132-2 :

Inséré par délib n° 51-2018/APS du 16/11/2018, art.5

(326)-**A la société anonyme d'économie mixte locale « Société de Télévision Radio » (SAEML STR)**, sont désignés :

A l'assemblée générale :

- M. Philippe Michel.

Au conseil d'administration :

- M. Philippe Gomès ;
- M. Philippe Michel ;
- M. Aloisio Sako ;
- M. Grégoire Bernut.

ARTICLE 133 :

(034)-A l'association cellule économique du bâtiment et des travaux publics (CELECO-BTP), est désignée :

- Mme Monique Jandot, titulaire.

ARTICLE 134 :

Modifié par délib n° 17-2016/APS du 04/05/2016, art.9

(002)-A la société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL), est désigné :

A l'assemblée générale

- Mme Sutita Sio-Lagadec, titulaire.

Au conseil d'administration

- Mme Sutita Sio-Lagadec, titulaire.

ARTICLE 135 :

Modifié par délib n° 47-2015/APS du 17/12/2015, art.14

(086)-A la commission locale des dépôts d'hydrocarbures, est désigné :

- Mme Monique Jandot, titulaire.

ARTICLE 136 :

Modifié par délib n° 2-2018/APS du 20/04/2018, art.6

(001)-A la société néo-calédonienne d'énergie (ENERCAL), est désigné :

Au conseil d'administration

- M. Philippe Dunoyer, titulaire.

ARTICLE 137 :

(013)-A la société calédonienne de transports aériens (AIRCAL), est désignée :

A l'assemblée générale

- Mme Marie-Françoise Hmeun, titulaire.

Au conseil d'administration

- Mme Marie-Françoise Hmeun, titulaire.

ARTICLE 137-1 :

Inséré par délib n° 53-2016/APS du 02/12/2016, art.6

(297)-A la commission consultative pour l'exploitation économique de l'aérodrome de Nouméa-Magenta, sont désignés :

- M. Léonard Sam, titulaire ;
- M. Dominique Mole, suppléant.

ARTICLE 138 :

(090)-**A la commission territoriale des transports routiers de personnes**, est désignée :

- Mme Ithupane Tiéoué, titulaire.

ARTICLE 139 :

Modifié par délib. n° 27-2015/APS du 06/08/2015, art.16

Modifié par délib n° 17-2016/APS du 04/05/2016, art.10

Modifié par délib n°57-2017/APS du 04/08/2017, art.23

Modifié par délib n° 64-2017/APS du 22/09/2017, art.7

(255)-**Au syndicat mixte des transports urbains (SMTU) du Grand Nouméa**, sont désignés :

Au comité syndical

- M. Philippe Michel, titulaire ;
- Mme Bertille Jouan-Ligne, titulaire ;
- M. Gil Brial, titulaire ;
- Mme Monique Jandot, suppléante;
- M. Isabelle Dubois, suppléante ;
- Mme Rusmaeni Sanmohamat, suppléante.

ARTICLE 140 :

Modifié par délib n° 9-2015/APS du 27/03/2014, art.1

Modifié par délib n° 18-2015/APS du 26/06/2015, art.22

Modifié par délib n° 47-2015/APS du 17/12/2015, art.15

(221)-**Au syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie (SMTI)**, est désigné :

- Mme Gyslène Dambreville, titulaire ;
- M. Jean-Baptiste Marchand, suppléant.

TITRE XI – SECTEUR DU PERSONNEL ET DE LA REGLEMENTATION GENERALE

ARTICLE 141 :

Remplacé par délib n° 32-2017/APS du 30/06/2017, art.3

Modifié par délib n°57-2017/APS du 04/08/2017, art.24

(282)-**A la commission centrale de sécurité (CCS)**, sont désignés :

- Mme Bertille Jouan-Ligne, titulaire ;
- M.Guillaume Bénébig, suppléant.

ARTICLE 141-1 :

Inséré par délib n° 20-2014/APS du 11/09/2014, art.20

Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.32

(190-7)-**Au conseil intercommunal de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance (CISPD) de Farino, La Foa, Sarraméa et Moindou**, sont désignés :

- Mme Gyslène Dambreville, titulaire ;
- Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, titulaire ;
- Mme Sutita Sio-Lagadec, suppléante ;
- Mme Rusmaeni Sanmohamat, suppléante.

ARTICLE 141-2 :

Inséré par délib n° 20-2014/APS du 11/09/2014, art.20

(139-1)-**A la caisse locale des retraites (CLR)**, sont désignés :

Au comité de pilotage et d'orientation

- M. Roch Wamytan, titulaire ;
- M. Aloisio Sako, suppléant.

ARTICLE 141-3 :

Inséré par délib n° 20-2014/APS du 11/09/2014, art.20

Modifié par délib n° 64-2017/APS du 22/09/2017, art.8

(263)-**A l'observatoire du numérique**, est désigné :

A l'assemblée générale

- Mme Rusmaeni Sanmohamat, titulaire.

ARTICLE 141-4 :

Inséré par délib n° 20-2014/APS du 11/09/2014, art.20

Modifié par délib n°57-2017/APS du 04/08/2017, art.25

Modifié par délib n° 83-2017/APS du 17/11/2017, art.6

(185)-**Au comité de pilotage de Saint-Louis**, sont désignés :

- M. Léonard Sam, titulaire ;
- Mme Sonia Backès, titulaire ;
- M. Eugène Ukeiwé, titulaire ;
- M. Louis Mapou, titulaire ;
- M. Gaël Yanno, titulaire.

TITRE XII – SECTEUR DES SPORTS

(Titre XII inséré par délib n° 1-2017/APS du 04/08/2017, art.6)

ARTICLE 141-5 :

Inséré par délib n° 1-2017/APS du 04/08/2017, art.6

Modifié par délib n° 91-2017/APS du 29/12/2017, art.33

(312)-**A la société publique locale « CARD »** (centre aquatique régional de Dumbéa) , sont désignés :

Au conseil d'administration et à l'assemblée générale :

- M. Dominique Molé, titulaire ;
- Mme Monique Millet, suppléante.

ARTICLE 142 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée aux intéressés et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.